

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRESIS**

Première convocation, en date du onze juin deux mille vingt-cinq, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Le dix-sept juin deux mille vingt-cinq, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETER du Pays du Cambresis se sont réunis, à 14h30, en salle de l'auditorium, Espace Cambresis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY

18 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Membres présents (15)

1. Monsieur COQUELLE Guy, Proville
2. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
3. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
4. Monsieur DEVILLERS Jean-Marie, Cambrai
représente DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
5. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
6. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
7. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain
8. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
9. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
10. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul-au-Bac
11. Monsieur QUONIOU Henri, Saint-Souplet
12. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
13. Monsieur RICHARD Jérôme, Troisvilles
14. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
15. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt-Sainte-olle
16. Monsieur SALENGRO Roland, Sommaing sur Ecaillon
17. Madame SAYDON Laurence, Cambrai,
18. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

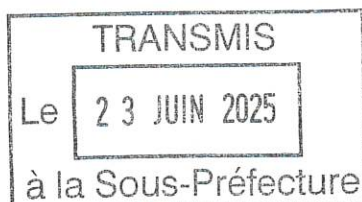
Membres excusés

Membres du Bureau

- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
- Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- Monsieur DUEZ Pascal, Villers-en-Cauchies
- Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
- Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame
- Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambresis
- Monsieur JOURNET Billy, Flesquières
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry

Présidents des EPCI

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambresis, CA2C



Objet : Proposition de création d'un poste permanent de chef(fe) de projet SCoT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGFP),
Conformément à l'article L.313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-8 du code précité, un agent contractuel de droit public dans les conditions inscrites.

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de chef(fe) de projet SCoT,

Et considérant qu'un agent titulaire, en poste, est lauréat du concours d'attaché territorial et a sollicité par courrier sa titularisation,

Il est proposé de :

- **Créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de chef(fe) de projet SCoT, filière administrative, au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A de la fonction publique territoriale, du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à raison de 35 heures semaine**
- **Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.**
- **Autoriser Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommées seront inscrits au budget au chapitres et articles prévus à cet effet.

- **Fermer le poste qui relève de la catégorie B de la fonction publique territoriale, filière technique, cadres d'emplois techniciens territoriaux, créé par délibération du 1er décembre 2014.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Publié le 23 JUIN 2025

Certifié exécutoire le 23 JUIN 2025

Le Président,

Sylvain TRANOY

